

Déclaration préalable CAPD

Jeudi 13 juin 2019

Madame la Directrice Académique,

Mesdames et messieurs les membres de la CAPD,

En tout premier lieu le SE-Unsa tient à vous remercier pour le travail et les échanges de qualité qui se sont mis en place autour de ce nouveau mouvement. Nous avons bien conscience que les choix effectués ont permis de minimiser l'impact voulu par le ministère à savoir nommer un maximum d'enseignants à titre définitif au détriment du bien-être des personnels.

Néanmoins le SE-Unsa reste opposé à ce nouveau dispositif qui contraint les enseignants à faire des choix qui, les années précédentes, n'étaient pas les leurs. Cette volonté de nommer à titre définitif a bien été comprise par nos collègues dans l'obligation de participer au mouvement qui, la plupart du temps, ont sélectionné 40 vœux. Mais est-ce vraiment un choix quand la seule alternative est la possibilité de se retrouver nommé à titre définitif dans une zone élargie imposée ? Alors oui, la grande majorité des enseignants qui ont obtenu un poste l'ont obtenu sur leurs vœux précis ou sur regroupement de communes mais seront-ils malgré tout satisfait de leur affectation ? Cette affectation correspond-elle à leur volonté ? Rien n'est moins sûr.

C'est pourquoi nous continuerons localement et nationalement à demander le retour d'un mouvement en plusieurs étapes où les enseignants pourront postuler sur des vœux précis et non géographiques, où il sera toujours possible de postuler sur des postes fractionnés en ayant connaissance de l'ensemble du poste.

Après avoir vécu les différentes étapes de la phase informatisée du mouvement, nous pouvons encore aujourd'hui nous demander pourquoi une telle précipitation pour sa mise en place alors que nous avons demandé un report pour pouvoir travailler sereinement. L'ensemble du processus a été jalonné d'imprécisions, de contradictions et de dysfonctionnements, autant de difficultés que nous avons perçu dès l'annonce du dispositif. Ces difficultés ont été anxiogènes pour nos

collègues et ont généré une charge de travail très importante pour l'ensemble des personnes qui ont travaillé sur ce mouvement. Encore une fois, le ministre de l'Éducation Nationale ne semble pas prendre en compte le bien-être de ses enseignants et de son administration. Pour le SE-Unsa, il est inacceptable d'en arriver à de telles situations. C'est bien l'impréparation et la précipitation du ministère que nous avons dénoncées qui est en cause.

Pour finir sur ce sujet, le SE-Unsa fait le choix de ne plus communiquer, ni par internet, ni par papier, les résultats du mouvement dans leur globalité, ceci afin d'être en conformité avec la loi RGPD sur la protection des données personnelles. Il en va de même pour les informations générales sur des barèmes qui permettent de reconnaître des situations particulières telles que le handicap.... Seuls les intéressés auront communication de leur résultat.

En ce qui concerne les demandes d'INEAT/EXEAT, nous sommes aujourd'hui face à l'absurdité d'un système qui bloque la mobilité géographique des collègues et laisse trop peu d'espoir pour ceux qui attendent leur mutation. Ce sont les résultats extrêmement faibles des permutations qui entraînent le nombre très important de demandes d'ineat exeat : 47 pour rapprochement de conjoint, parent isolé, autorité parentale conjointe et RQTH et 61 pour convenance personnelle. 108 personnes qui attendent, et parfois depuis de longues années, d'obtenir une mobilité que le système ne permet. Derrière ses demandes se cachent bien souvent des situations personnelles difficiles voire, pour certains, intenable amenant les collègues à devoir faire des choix comme la mise en disponibilité ou la demande d'un temps partiel. Pour certains départements tels que l'Indre et l'Indre-et-Loire, l'absence totale de permutation lors du mouvement inter-départemental est un message négatif envoyé à nos collègues qui ne voient plus d'issue à leur situation.

Si toutefois nous comprenons les nécessités de service, les enseignants ne devraient pas faire les frais des politiques budgétaires ministérielles qui ne donnent pas les moyens humains nécessaires à ses réformes. C'est pourquoi, encore une fois, nous en appelons à votre bienveillance quand au traitement de ces demandes.